

## Chambre des Représentants.

---

---

SÉANCE DU 2 JUIN 1885.

---

### GRANDE NATURALISATION.

---

1° Rapports faits, au nom de la commission, par M. DE PITTEURS-HIÉGAERTS.

---

I

*Demande du sieur Constant MORAINÉ.*

---

MESSIEURS,

Le sieur Moraine, agent commercial et propriétaire, à Brûly (province de Namur), est né à Gué-d'Hossus, arrondissement de Rocroy (France), le 4 janvier 1826. Il réside en Belgique depuis le mois de mars 1828, époque à laquelle ses parents sont arrivés dans le royaume. Il a satisfait aux lois sur la milice en Belgique et a été capitaine dans la garde civique. Les renseignements fournis par les autorités consultées sont excellents. En 1870, il a rendu dans la commune qu'il habitait, de sérieux services. Il s'engage à payer le droit d'enregistrement, mais ayant obtenu, le 17 février 1879, la naturalisation ordinaire, il n'est plus tenu qu'à payer la moitié du droit d'enregistrement dû pour la grande naturalisation. (Art. 2, loi du 7 mai 1881.)

La commission vous propose de prendre en considération la demande de grande naturalisation du sieur Moraine.

*Le Rapporteur,*

BON H. DE PITTEURS-HIÉGAERTS.

*Pour le Président,*

ERNEST MÉLOT.

## II

*Demande du sieur Joseph-Alexandre MORAINÉ.*

MESSIEURS,

Le sieur Morainé est né à Gué-d'Hossus, arrondissement de Rocroy (France), le 2 août 1823. Il est arrivé dans le royaume avec ses parents au mois de mars 1828; il réside en Belgique depuis cette époque. Il est époux d'une femme belge et père d'un enfant né à Brûly en 1860. Il a satisfait aux lois sur la milice en Belgique. Depuis 1828, il habite Brûly; il y est actuellement commerçant.

La conduite et la moralité du pétitionnaire sont à l'abri de tout reproche.

Il s'engage à payer le droit d'enregistrement.

La commission vous propose de prendre la demande de grande naturalisation du sieur Morainé en considération.

*Le Rapporteur,*

Bon H. DE PITTEURS-HIÉGAERTS.

*Pour le Président,*

ERNEST MÉLOT.

2<sup>o</sup> Rapport fait, au nom de la commission, par M. DE BURET.

## III

*Demande du sieur Clément-Égon DE FURSTENBERG.*

MESSIEURS,

Le sieur de Furstenberg, propriétaire, domicilié à Remersdael, demande la grande naturalisation.

Il est né à Merheim (Prusse rhénane), le 21 mai 1846.

Il s'est marié, le 28 mai 1867, avec la baronne Marguerite de Lilien, et de ce mariage sont issus dix enfants dont six sont encore en vie.

Il est venu s'établir, le 15 août 1867, en Belgique, à Remersdael, où il a résidé sans interruption jusqu'à ce jour.

La majeure partie de sa fortune immobilière, de 800 hectares environ, se trouve en Belgique; il a toujours prêté un concours bienveillant aux administrations belges, tant par cession gratuite d'emprises qu'à l'aide de souscriptions importantes.

Les rapports des autorités lui sont favorables.

Il a satisfait en Belgique aux lois sur la milice et promet d'acquitter le droit d'enregistrement.

La commission estime qu'il y a lieu de prendre cette demande en considération.

*Le Rapporteur,*

J. DE BURLET.

*Pour le Président,*

B<sup>on</sup> H. DE PITTEURS-HIÉGAERTS.

---

## NATURALISATION ORDINAIRE.

---

Rapport fait, au nom de la commission, par M. DE BURLET.

---

### IV

*Demande du sieur Laurent-Joseph-Hubert BLESER.*

---

MESSIEURS,

Le sieur Bleser, garde particulier, à Mielen, près Saint-Trond, demande la naturalisation ordinaire.

Il est né à Galoppe (partie cédée du Limbourg), le 5 décembre 1838.

Le 22 novembre 1872, il a épousé, à Saint-Trond, une personne belge dont il a sept enfants, tous nés dans le royaume.

Il habite la Belgique depuis le mois de septembre 1863 et réside actuellement à Mielen.

Les rapports des autorités lui sont favorables.

Il a satisfait dans son pays aux lois sur la milice, et est dispensé du paiement du droit d'enregistrement, en vertu de l'article 1<sup>er</sup>, n° 4, de la loi du 7 août 1881.

La commission estime qu'il y a lieu de prendre cette demande en considération.

*Le Rapporteur,*

J. DE BURLET.

*Pour le Président,*

B<sup>on</sup> H. DE PITTEURS-HIÉGAERTS.

---